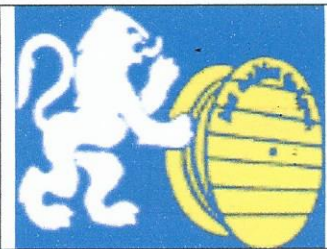




# Association sociale des Câbles de Lyon



CA-2024-1-CR Assemblée Générale du 02-02-2024

## COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale du 02 Février 2024

**INFO :** Nous rappelons à tous nos adhérents, qu'il est possible de faire bénéficier vos proches des avantages de l'association au sein de la mutuelle. Concerne « Parents » - « Enfants » - « Conjoint(s) » - « Concubins » - « Enfants de concubin » - « Vos frères et sœurs » - « Vos amis proches » - Prendre contact avec José 06.49.17.07.80 ou Jean-Pierre 06.87.23.46.74

### 1.-RAPPORT MORAL

Nous sommes le 02 février 2024 et nous sommes à la 11<sup>ème</sup> Assemblée Générale de notre Association créée en 2012. Nous vous remercions de votre présence, ce soir. Cela permet à tous de se rencontrer, de discuter, et de pouvoir répondre à vos questions. Si vous rencontrez des anciens collègues, dites leur que nous existons et pourquoi. Ce n'est pas uniquement les membres du Conseil d'Administration qui doivent promouvoir et développer l'Association, vous devez participer à faire connaître notre existence.

Nous pensons que vous êtes tous surpris de ne pas voir Nathalie BERTELOOT ce soir. Nous avons d'excellents rapports et elle nous aidait au bon fonctionnement de notre association. Elle est dorénavant remplacée. Nous remercions Frédéric BRISSARD Responsable Marché Entreprises, qui était présent à l'AG de 2018, Jade DELAHAYE, Conseillère Commerciale Entreprises, qui remplacera maintenant Nathalie BERTELOOT et Maité HOF Assistante Commerciale, de leur présence.

Jade DELAHAYE vous présentera les résultats des 9 premiers mois 2023, et les cotisations 2024 établies en accord avec le CA de notre Association. Ils pourront répondre également à vos questions éventuelles.

- Nous avons constaté la disparition de certains de nos membres que nous avons très bien connus. A ce titre, nous allons observer une minute de silence à la mémoire de nos adhérents disparus.

- Nous avons signé l'avenant n° 8 du 15/12/2023 au contrat, concernant les cotisations 2024.

**Trouver de nouveaux adhérents n'est pas simplement du ressort des membres du Conseil d'Administration. Tous les adhérents doivent participer à la propagation des informations concernant la possibilité d'avoir des nouveaux adhérents. Parlez en autour de vous. Si vous rencontrez d'anciens collègues de boulot, informez-les de notre existence, et des possibilités de bénéficier d'une mutuelle que nous pouvons dire compétitive.**

- Conformément aux prévisions prises chaque année, la trésorerie a été vérifiée le 10 janvier 2024 par les 2 commissaires au compte, Pascale Boudeville et Christian Gouverneur qui vous communiqueront leurs observations dans quelques instants. Le contrôle a eu lieu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, soit 12 mois.

- Le CR de l'Assemblée Générale du 03 février 2023 vous a été envoyé. Il est soumis à l'approbation des adhérents présents.

Y a-t-il des Membres contre : **NON**

Y a-t-il des Membres qui s'abstiennent : **NON**

Avez-vous des questions sur ce CR : **NON**

Le PV est donc approuvé à l'unanimité

- Le CR de réunion du 21/11/2023 vous a été envoyé.

### 2.-COMMUNICATION

Nous avons, comme beaucoup de mutuelles, l'inflation de nos cotisations. Il ne faut pas croire que nous sommes à l'abri de tout ce qui se passe. Notre population dans l'association vieillit et il est plus difficile de gérer les résultats que dans une entreprise qui participe au financement. Par contre on est sûr que nous ne bénéficierons pas d'aide financière pour soulager nos cotisations.

Pour information, en 2023, la taxe de 0,8% pour médecins traitants a été maintenue.

Nous avons de la chance d'être une Association et en tant que telle, nous avons la possibilité de discuter des résultats avec la mutuelle, des actions à mener, et d'établir des corrections des cotisations pour l'année suivante.

**C'est pourquoi nous devons bien gérer nos dépenses. FAITES ATTENTION A NE PAS STOCKER DES MEDICAMENTS EN EXCES. NOUS DEVONS GERER NOS CONSOMMATIONS AVEC SERIEUX, N'HESITEZ PAS A ANNULER SUR L'ORDONNANCE DES MEDICAMENTS INUTILES (OU LE DEMANDER A VOTRE MEDECIN). SACHEZ QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE REFUSER UN MEDICAMENT EN PHARMACIE (SI VOUS AVEZ DU STOCK PAR EXEMPLE).**

#### 2.1.- Coordonnées

N'oubliez pas de nous communiquer vos changements de coordonnées (adresse postale, adresse mail, téléphone), et honnêtement, pour nous, ce n'est pas facile de rétablir la situation. N'oubliez pas aussi d'avertir la mutuelle. Sur l'envoi du CR de réunion de novembre 2023, 2 courriers nous sont revenus.

## 2.2.- Adresses mail

Dans le domaine des adresses mails, nous nous améliorons et nous restons persuadés et même sur que certains d'entre vous ont une adresse mail, alors pourquoi ne pas nous la communiquer. Nous avons déjà joint un petit document dans les envois postaux sur ce sujet, et nous aimerions avoir des réponses. Sachez également que le mail d'un enfant peut servir d'intermédiaire pour les informations.

**SACHEZ QUE VOTRE ADRESSE MAIL NE SERA JAMAIS COMMUNIQUEE A AUTRUI**, alors n'hésitez pas, communiquer la à Jean-Pierre, le secrétaire.

Pour un envoi de courriers par la poste aux adhérents, cela nous coûte 146€ en enveloppes timbrées.

2.3.- **Site Internet** - Vous pouvez avoir accès au site Internet sans s'y inscrire : <https://asso-cablesdelyon.fr/>

## 2.4.- Notre existence

Une annonce de l'existence de notre association est parue à plusieurs reprises dans les 2 journaux locaux.

## 3.- CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous rappelons que notre CA est composé de 7 personnes, il y a toujours une place vacante, alors n'hésitez pas, proposez vous, mais sans être pour l'instant un membre officiel, jusqu'aux prochaines élections en 2025.

**Nous constatons que l'âge moyen des membres du CA est élevé, et qu'il n'est pas envisagé que nous ferons des centenaires. Il faut rajeunir ce CA surtout pour les membres dirigeants. N'hésitez pas à vous proposer pour soulager et diriger efficacement l'association.**

## 4.- MANIFESTATION EXTERIEURE

Nous avons mis en place une ½ journée de pêche à la truite le 25 mai 2023. N'hésitez pas à venir participer à la prochaine ½ journée en 2024, même si vous n'êtes pas pêcheur. La participation de chaque pêcheur est à hauteur de 60% des frais (et vous repartez avec quelques truites).

## 5.- SUBVENTIONS

De la municipalité : Aucune demande faite, compte tenu que cela a toujours été refusé.

D'Alcatel : Depuis le changement de propriétaire, c'est le refus

## 6.- AIDES DE L'ASSOCIATION

### 6.1. Aide aux nouveaux adhérents :

Nous vous rappelons que nous avons mis en place cette nouvelle action depuis janvier 2023. Nous reversons 50% de la 1<sup>ère</sup> cotisation mensuelle au second trimestre qui suit la date de l'adhésion.

### 6.2. Aide sociale :

Aucune aide n'a été demandée en 2023.

Nous aimerions apporter une précision supplémentaire à cette aide sociale. Nous avons reçu 2 demandes pour une aide financière destinée à une aide sanitaire (toilette – repas et autres). Après concertation du CA, l'ensemble des membres ne sont pas d'accord pour inclure cette forme d'aide, qui, compte tenu de l'âge moyen des adhérents déboucheraient sur des demandes importantes, qui provoqueraient un travail conséquent et une augmentation importante des cotisations à l'Association. Nous ne devons pas remplacer certaines sociétés dans ce domaine.

Concernant l'aide sociale, nous avons prévu, il y a 2 ans en 2022, de vous faire voter la prolongation ou l'arrêt de cette aide. Nous sommes en 2024, et nous vous demandons s'il faut prolonger ou non cette action.

Vous allez donc nous donner votre décision :

Qui est Pour le maintien de cette aide : TOUS Qui s'abstient : PERSONNE Qui est Contre : PERSONNE

Décision : L'aide sociale est maintenue dans les conditions prévues.

Conformément à votre vote, la prochaine décision aura lieu dans 3 ans.

**NOUS RAPPELONS QUE M COMME MUTUELLE PROPOSE AUSSI AU SEIN DE LA MUTUELLE, LA POSSIBILITE D'AIDE SOCIALE, MAIS VOUS DEVEZ FAIRE UNE DEMANDE PREALABLE A LA SECURITE SOCIALE, PUIS ENSUITE A M C MUTUELLE QUI A DES MOYENS FINANCIERS SUPERIEURS AUX NOTRES. NOUS SAVONS QU'IL EST PLUS SIMPLE DE FAIRE LA DEMANDE D'AIDE CHEZ NOUS, MAIS IL FAUT AUSSI FAIRE PARTICIPER LES AUTRES ORGANISMES.**

## 7.- BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION

Trésorerie 2023 : Le bilan financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, a été vérifié par les 2 commissaires au compte, Mme Pascale Boudeville et M. Christian Gouverneur le 10 janvier 2024. Nous laissons la parole à Christian, rapporteur de l'opération.

**LE BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2023 A ETE APPROUVE PAR LES 2 COMMISSAIRES AU COMPTE**

**Merci Pascale et Christian**

Globalement, le bilan avec les années antérieures, donc depuis 2012 :

Solde de l'exercice précédent : 8818,62 Euros au 31/12/2022, auquel s'ajoutent les informations qui viennent de vous être communiquées, soit

Recette totale 2023 : 3127,51 Euros

Dépense totale 2023 : 2066,02 Euros

Excédent 2023 : 1061,49 Euros

Solde au 31/12/2023 : 9880,11 Euros

L'aide aux nouveaux adhérents (soit 50% de la 1<sup>ère</sup> cotisation mensuelle), des 9 premiers mois de l'année 2023 s'élève à 409€.

A savoir que le montant des frais de secrétariat pour 2023 s'élève à 899,72 Euros, dont 562,50€ d'achat des enveloppes timbrées.

Nous allons prévoir les commissaires aux comptes pour 2025 :

1) Alain Saint Maxin 2) Pascale Boudeville

et 3) Nadine Lombart (en cas de désistement)

## 8.- ADHERENTS

- Du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023, notre effectif est passé de 396 à 380, soit une baisse de 4%.

- Pour cette année 2023, donc du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, notre effectif est passé de 389 à 380, soit une baisse de 2,3%.

Courant 2023 : Nouveaux adhérents : Compte tenu des communiqués parus dans la presse et du bouche à oreille, nous avons répondu à la demande de 30 personnes, dont 14 ont adhéré courant 2023.

A l'exception d'une année, nous constatons une baisse du nombre d'adhérents protégés, depuis notre existence. C'est pour cette raison que la recherche ne doit pas être seulement du rôle du Conseil d'Administration, mais aussi de tous nos membres adhérents, **vous et nous**.

## 9.- BENEFCIAIRES DES ALLOCATIONS OBSEQUES

Nous avons décidé, avec M comme Mutuelle, de mettre à jour une liste des adhérents ayant droits aux Allocations Obsèques. Notre dernière réunion a eu lieu en Février 2023. Il faut programmer une nouvelle réunion pour terminer l'examen du listing. Nous attendons la planification proposée par Jade.

## 10.- ADHESIONS - Nombre d'adhérents total au 31/12/2023 : 380 (soit - 16 par rapport au 31/12/2022)

- Personnes protégées 2023 : 348 (- 8 depuis le 31/12/2022), soit - 2,2%

- Honoraires 2023 : 32 personnes (- 8 depuis le 31/12/2022), soit - 20%

Dates	Standard	Intermédiaire	Supérieure	Total PP	Honoraires	TOTAL
Oct. 2012	76	----	359	435 (-4%)	142	577 (-5%)
01/11/2013	73	----	342	415 (-5%)	121	536 (-7%)
01/12/2014	69	20	317	406 (-2,2%)	84	490 (-8,6%)
01/12/2015	76	27	306	409 (+0,74%)	69 (-18%)	478 (-2,4%)
01/11/2016	65 (-14%)	72 (+167%)	249 (-19%)	386 (-5,6%)	65 (-5,8%)	451 (-5,6%)
01/11/2017	68 (+4,6%)	99 (+37%)	209 (-16%)	376 (-2,6%)	57 (-12,3%)	433 (-4%)
01/11/2018	63 (-7,3%)	115 (+16%)	192 (-8%)	370 (-1,6%)	52 (-8,8%)	422 (-2,5%)
01/11/2019	62 (-1,6%)	119 (+3,5%)	182 (-5,2%)	363 (-1,9%)	49 (-5,8%)	412 (-2,4%)
01/11/2020	56 (-9,7%)	131 (+10%)	165 (-9,3%)	352 (-3%)	48 (-2%)	400 (-3%)
01/12/2021	54 (-3,6%)	151 (+15,3%)	155 (-6,1%)	360 (+2,3%)	43 (-10,4%)	403 (+0,75%)
31/12/2022	51 (-5,5%)	159 (+5,3%)	146 (-5,8%)	356 (-1,1%)	40 (-7%)	396 (-1,74%)
31/12/2023	49 (-3,9%)	163 (+2,5%)	136 (-6,8%)	348 (-2,2%)	32 (-20%)	380 (-4%)
<b>Depuis 2016</b>	- 24,6%	+ 126%	- 45,4%	- 9,8%	- 50,8%	- 15,7%

## 11.- RESULTATS PARTIELS 2023 La parole est laissée à M comme Mutuelle

Par projection, M comme Mutuelle explique les résultats partiels (9 mois) 2023, et les cotisations 2024.

Merci à Jade Delahaye pour son exposé et les réponses aux questions

## 12.- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 12.1.- Résultats partiels et annuels 2022 :

Le Conseil d'Administration de l'Association ne tient compte que des résultats avec répartition des Allocations Obsèques. Toutefois, nous tenons à vous communiquer ci-dessous les 2 types de résultats SANS et AVEC répartition.

2022	Calcul de M c Mutuelle avec les Frais obsèques <b>NON REPARTIS</b>		Calcul de l'Association avec les Frais obsèques <b>REPARTIS</b>	
	10 mois 2022	Annuel 2022	10 mois 2022	Annuel 2022
Standard	118 %	115 %	115 %	119 %
Intermédiaire	102 %	102 %	98 %	105 %
Supérieure	84 %	92 %	78 %	89 %
GLOBAL	94 %	98 %	89 %	98 %

### 12.2.- Résultats partiels de 9 mois 2023 :

9 mois 2023	Calcul de M c Mutuelle avec les Frais obsèques <b>NON REPARTIS</b>	Calcul de l'Association avec les Frais obsèques <b>REPARTIS</b>
Standard	112 %	114 %
Intermédiaire	114 %	115 %
Supérieure	98 %	97 %
GLOBAL	105 %	105 %

## 13.- EVOLUTION DES RESULTATS PIC

A noter que les résultats partiels n'ont jamais été négatifs, sauf en 2023. Il est vraisemblable que les résultats annuels de 2023 soient négatifs, ceci pour la 1<sup>ère</sup> fois.

Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2018 : P/C 88%

Résultats annuels 2018 : P/C 82% au 31/03/2019

Résultats 9 premiers mois 2019 : P/C 86%

Résultats annuels 2019 : P/C 89% au 31/03/2020

Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2020 : P/C 97%

Résultats annuels 2020 : P/C 98% au 31/03/2021

Résultats 9 premiers mois 2021 : P/C 96%

Résultats annuels 2021 : P/C 98% au 30/04/2022

Résultats 10 premiers mois 2022 : P/C 89%

Résultats annuels 2022 : P/C 98% au 31/05/2023

Résultats 9 premiers mois 2023 : P/C 105%

## 14.- COTISATIONS MUTUALISTES 2024

Pour 2024 : AUGMENTATION en Standard et en Intermédiaire de 11% - en Supérieure de 7,1%

Au cours de 2023 : 100% des nouveaux adhérents ont pris la garantie Intermédiaire

A savoir, lorsque vous changez de catégories d'âge en cours d'année, le changement de cotisations se fait au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Ci-dessous, tableau avec les 3 garanties, en 2022 – 2023 et 2024

Catégorie STANDARD			Catégorie INTERMEDIAIRE			Catégorie SUPERIEURE					
Age	Cotisations 2022	Cotisations 2023	Cotisations 2024	Age	Cotisations 2022	Cotisations 2023	Cotisations 2024	Age	Cotisations 2022	Cotisations 2023	Cotisations 2024
*E 0-25	24,91€	26,90€	<b>29.86€</b>	*E 0-25	30,01€	30,91€	<b>34.31€</b>	*E 0-25	40,60	<b>40,81€</b>	<b>43.71€</b>
19-25	34,79	37,58€	<b>41.71€</b>	19-25	38,71	39,87€	<b>44.26€</b>	19-25	67,89	<b>68,23€</b>	<b>73.07€</b>
26-30	41,28	44,58€	<b>49.48€</b>	26-30	41,38	42,72€	<b>47.42€</b>	26-30	73,96	<b>74,33€</b>	<b>79.61€</b>
31-40	43,52	47,01€	<b>52.18€</b>	31-40	46,10	47,49€	<b>52.71€</b>	31-40	81,97	<b>82,38€</b>	<b>88.23€</b>
41-50	46,78	50,53€	<b>56.09€</b>	41-50	51,89	53,44€	<b>59.32€</b>	41-50	89,43	<b>89,87€</b>	<b>96.25€</b>
51-60	52,27	56,45€	<b>62.66€</b>	51-60	58,82	60,59€	<b>67.25€</b>	51-60	96,53	<b>97,01€</b>	<b>103.90€</b>
61-64	54,38	58,73€	<b>65.19€</b>	61-64	66,91	68,92€	<b>76.50€</b>	61-64	105,93	<b>106,46€</b>	<b>114.02€</b>
65-70	59,88	64,68€	<b>71.19€</b>	65-70	72,12	74,29€	<b>82.46€</b>	65-70	113,25	<b>113,82€</b>	<b>121.90€</b>
71-80	67,49	72,89€	<b>80.91€</b>	71-80	81,95	84,41€	<b>93.70€</b>	71-80	119,20	<b>119,80€</b>	<b>128.31€</b>
81 et +	73,49	79,37€	<b>88.10€</b>	81 et +	92,35	95,12€	<b>105.58€</b>	81 et +	126,64	<b>127,28€</b>	<b>136.32€</b>

**PARTICIPATION DES ADHERENTS A LA TRESORERIE DE L'ASSOCIATION :**

- Membres protégés : Elle est de 0,60€ / mois, incluse dans la cotisation mensuelle et reversée à l'Association.
- Membres honoraires : Elle est de 6€ par an, dont 0,45€ / mois reversée à l'Association

On a pris quelques exemples pour montrer l'augmentation sur le long terme :

En Standard, de 71 à 80 ans, la cotisation a augmenté de 15,3% en 12 ans, soit env. + 1,3% par an, ce qui n'est pas excessif

En Intermédiaire, de 71 à 80 ans, la cotisation a baissé de 2,6% en 10 ans, soit env. - 0,25% par an

En Supérieure, de 71 à 80 ans, la cotisation a augmenté de 27% en 12 ans, soit env. + 2,25% par an

**15.- FONDS DE RESERVE**

Une nouvelle fois, nous disons à M comme Mutuelle qu'il ne faut pas regarder uniquement les résultats prévisionnels de l'année en cours pour fixer les cotisations futures, mais aussi les résultats obtenus les années précédentes, ce fameux fonds de réserve.

M c Mutuelle doit tenir compte que depuis la création de l'association en 2012, le fonds de réserve (excédent de trésorerie) s'élève à 796€ par PP (Personne Protégée). Donc nous avons mis dans les caisses des mutuelles (Mutuelle Opale et M comme Mutuelle) un excédent de 278.546 Euros depuis 2012, soit pour 11 ans et 9 mois.

Pour M comme Mutuelle, depuis 2016, il y a eu un bénéfice ou excédent de trésorerie de 126.914 Euros (en 7 ans et 9 mois), soit 345€ par PP. **ON VOUS DEMANDE DE NE PAS OUBLIER CE FAIT.**

**16.- FRAIS DE DEPLACEMENT**

Pour le bon fonctionnement de l'Association, il y a des déplacements nécessaires de membres du CA, qui ne doivent pas restés à leur charge autres que les déplacements pour réunion du CA sur site. C'est pour cette raison que les frais de déplacement EXCEPTIONNEL et nécessaire seront remboursés, à hauteur de 30 centimes du km.

**17.- ERREUR DANS COMPTE RENDU du 21/11/2023** Dans ce CR, il y a 2 erreurs au § 10 :

- l'aide a été décidée lors de l'AG du 03/02/2023 (au lieu de 03/01/2023)
- un point financier sera fait durant l'AG en 2024 (au lieu de 2014)

**18.- CHANGEMENT DE GARANTIES**

Si vous souhaitez changer de garanties, le changement ne peut se faire après 12 mois d'adhésion dans la garantie que vous voulez quitter et de faire la demande au moins 5 semaines avant. La demande doit aboutir à l'agence locale, Bd Lafayette.

**19.- LOTERIE**

Nous avons mis encore cette année une loterie parmi les membres présents à l'AG. Bravo aux bénéficiaires.

**20.- CONCLUSION**

Nous constatons la présence de 25 personnes seulement à cette AG, nous ne pouvons pas être satisfaits de cet état. Vous devez reconnaître le travail du CA par votre présence à l'AG, une fois par an. Attention à ne pas décevoir le CA. Nous remercions Frédéric BRISSARD, Jade DELAHAYE et Maité HOF de M comme Mutuelle de leur présence et de la présentation des résultats et des explications. Nous renouvelons notre demande à tous les adhérents, à savoir « faites très attention à vos dépenses de santé ».

Nous vous remercions d'avoir assisté à cette AG, et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Un petit coup main pour ranger le matériel et la salle, et vous pourrez vous joindre au pot de l'amitié.

Merci à Mauricette et Pascale pour le service

José Prugniel (Président)



J-P Gouverneur (Secrétaire)

